

Une grande partie de l'ameublement de cette église a été fort heureusement exécutée d'après les dessins de l'architecte qui en a dressé le projet ; c'est à lui que l'on doit le maître-autel ainsi que celui qui est placé dans l'absidiole septentrionale du transept ; puis enfin les stalles et un seul confessionnal : nous ne parlons pas de celui qui se trouve dans la nef latérale de gauche, près de la chapelle de la Sainte Vierge, car ce n'est qu'une copie inhabile et malheureuse du premier.

. La chaire à prêcher en style néo-gothique du XV^e siècle, nullement en rapport avec le caractère de l'édifice, accuse une tout autre main que celle qui a dessiné les autels et les stalles; c'est une de ces mille banalités de style prétendu ogival, que l'on retrouve à satiété dans les ateliers des entrepreneurs de monuments funèbres.

Par suite d'une de ces regrettables infractions aux dispositions architecturales de nos monuments religieux, si communes à la plupart des Conseils de Fabrique, lorsqu'ils sont livrés à leurs propres inspirations, l'autel de Saint Joseph a été orné d'une espèce de retable en forme de niche, qui encadre pompeusement la statue du saint patron.

Mais cette malencontreuse conception décorative exécutée, nous ne saurions dire par quelle main et d'après les principaux motifs de l'un des confessionnaux, est venue obstruer complètement une des trois fenêtres de cette absidiole et détruire, en partie, l'aspect harmonique du plan général.

On aurait dû tenir meilleur compte, ce nous semble, des véritables intentions de l'architecte, si clairement indiquées à cet égard, par la disposition même des deux autels ; ceux-ci en effet ne comportent qu'un gradin peu élevé et surmonté d'un tabernacle dont la hauteur ne dépasse pas la naissance des fenêtres. Nul doute, par conséquent, que la statue de saint Joseph ne dût, ainsi que celle de la Sainte Vierge, se détacher librement sur le fond transparent de la fenêtre centrale.